



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLANIFIER LA DÉCARBONATION DE LA FRANCE

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE)

FRANCE NATION VERTE
Agir • Mobiliser • Accélérer



Agir pour une énergie souveraine, décarbonée et à des coûts maîtrisés

Notre modèle énergétique atteint aujourd'hui ses limites. Les énergies fossiles représentent 60 % de notre mix énergétique. Or celles-ci sont massivement importées et menacent notre souveraineté. Elles contribuent au réchauffement climatique, avec des conséquences irréversibles sur notre environnement et nos vies.

Nous choisissons d'agir et d'adapter notre politique énergétique afin de disposer d'une énergie :

- ➔ décarbonée permettant de lutter contre le changement climatique
- ➔ produite sur notre territoire afin d'assurer notre sécurité d'approvisionnement et notre souveraineté
- ➔ accessible aux citoyens et aux entreprises à des prix maîtrisés, compétitifs et abordables

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est la feuille de route permettant d'atteindre nos objectifs, alliant réduction de la consommation d'énergie et accélération de la production d'énergie décarbonée.

Objectifs de la politique énergétique française

Lutter contre le changement climatique

Garantir la sécurité d'approvisionnement

Assurer des prix compétitifs et abordables

Comment atteindre ces objectifs ?

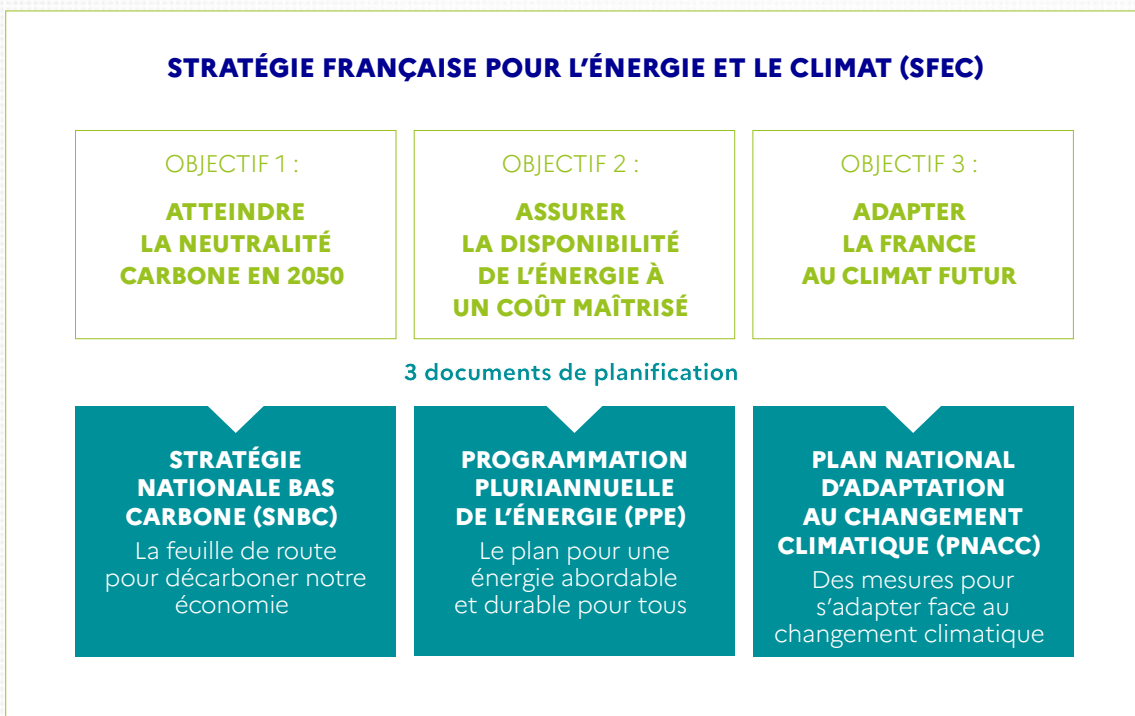
1 - Réduire notre dépendance aux énergies fossiles importées pour assurer notre souveraineté

- ➔ Accroître les énergies renouvelables
- ➔ Développer le nucléaire

2 - Investir pour mieux consommer

- ➔ Favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie
- ➔ Gagner en efficacité énergétique

La programmation pluriannuelle de l'énergie est un des documents de planification de la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC)



Quel est le rôle de la PPE ?

La PPE définit les priorités d'actions pour la politique énergétique qui permettront à la France d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle fixe des objectifs chiffrés dans les domaines de la consommation et de la production énergétique pour les dix années à venir.

Chaque PPE porte sur deux périodes successives de cinq ans. Cette 3ème PPE est établie pour la période 2026-2035.

Qui a participé à l'élaboration de la PPE ?

La préparation de la PPE 3 est le fruit de 5 années d'études et de concertations avec les experts, les énergéticiens, les filières, les consommateurs, et de travaux techniques approfondis pour modéliser l'évolution des systèmes énergétiques.

Plusieurs phases de participation du public ont permis une large association, dont une concertation facultative « Notre avenir énergétique se décide maintenant » fin 2022 et une concertation préalable PPE-SNBC fin 2024.

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION PPE

50 000
participants

7 500
propositions

+ 1
million de votes

1. Augmenter la production de toutes les énergies souveraines et décarbonées, pour réduire la dépendance aux énergies fossiles

ACCROISSEMENT DES CAPACITÉS DE NOTRE PARC NUCLÉAIRE, HAUSSE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, DIMINUTION DES ÉNERGIES FOSSILES : NOTRE PLAN D' ACTIONS A POUR OBJECTIF DE DÉCARBONER L'ÉNERGIE UTILISÉE PARTOUT ET POUR TOUS

2035 PAR RAPPORT À 2023

FILIÈRES ÉLECTRIQUES



NUCLÉAIRE

380 TWH/AN

Lancement d'un programme de construction de nouveaux réacteurs (EPR 2)* et redressement de la disponibilité du parc existant



ÉOLIEN EN MER

15 GW

Atteindre 15 GW de puissance mise en service en 2035



ÉOLIEN TERRESTRE*

+1,3 GW/AN

Maintien du rythme actuel de développement



PHOTOVOLTAÏQUE*

X3

Multiplier par 3 la puissance installée à l'horizon 2035
Jusqu'à 2028 : Maintien du rythme maximal de soutien public de la PPE2



HYDROÉLECTRICITÉ

+2,8 GW

Haussse de notre capacité en incluant notamment des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP)

*TWh = Térawattheure. Un térawattheure correspond à un milliard de kilowattheures (kWh).
GW = Gigawatt. Un gigawatt correspond à 1 million de kilowatts kW)
Les rythmes de déploiement pourront être ajustés, à la baisse ou à la hausse en tenant compte notamment des prévisions d'évolution de la consommation d'électricité.

FILIÈRES NON ÉLECTRIQUES



HYDROGÈNE

8 GW

Jusqu'à 8 GW de capacités d'électrolyseurs déployées en 2035



BIOMÉTHANE

X6

Multiplier par 6 la production d'ici 2035



BIOCARBURANTS

X2

Doubler le volume de biocarburant consommé entre 2023 et 2035



CHALEUR RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION

X2

Remplacer progressivement la chaleur consommée d'origine fossile par de la chaleur renouvelable et de récupération, en multipliant celle-ci par 2 entre 2022 et 2035

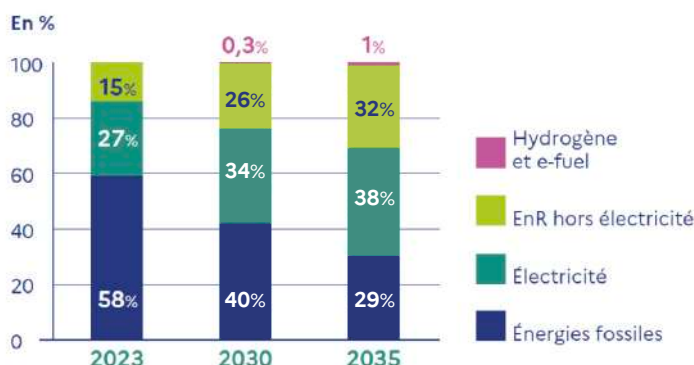


RÉSEAUX DE CHALEUR

X3

Multiplier par 2 à 3 l'énergie fournie par les réseaux de chaleur d'ici 2035 (avec une part d'énergies renouvelables et de récupération atteignant 80%)

ACCROÎTRE LES ÉNERGIES DÉCARBONÉES ET DIMINUER LA PART DES ÉNERGIES FOSSILES, FORTEMENT ÉMETTRICES DE CARBONE



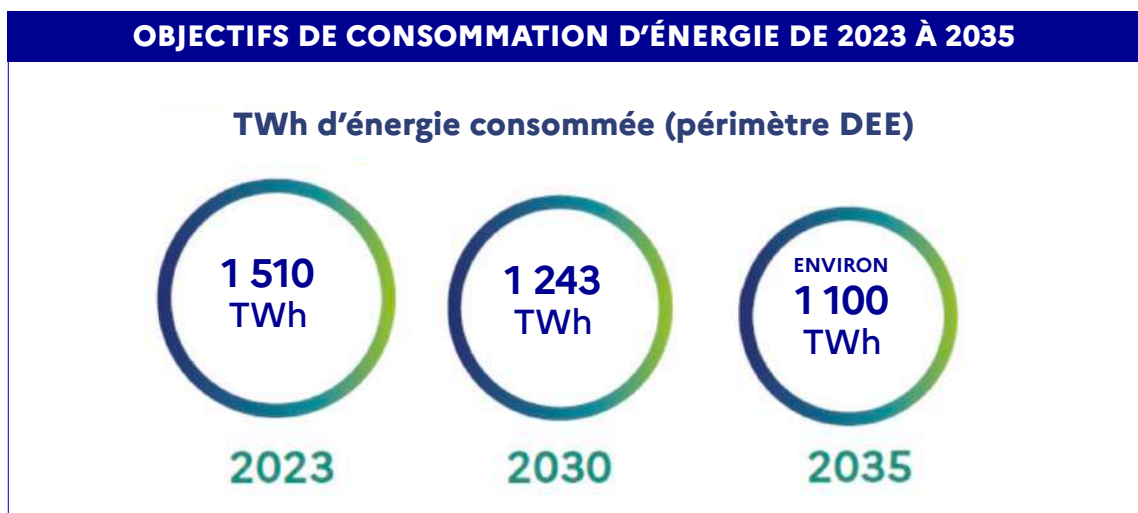
Il est essentiel de réduire le poids des énergies fossiles dans notre mix énergétique.

En 2023, nous consommons près de **60 % d'énergie finale fossile**

Notre objectif est de n'en consommer plus que **40 % en 2030**

2. Consommer moins d'énergie, mais plus d'électricité décarbonée

MIEUX CONSOMMER EN FAVORISANT L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Les investissements des ménages et des entreprises en matière d'efficacité énergétique (électrification, remplacement d'équipements énergivores par des équipements moins énergivores, rénovations des bâtiments, amélioration de l'efficacité des procédés) permettront de réduire la consommation finale d'énergie. L'adoption de comportements plus sobres énergétiquement par certains ménages, lorsque cela est souhaité (baisse de la température de consigne, report modal vers les transports en commun, covoiturage, mobilités actives) pourra également conduire à une diminution raisonnée des consommations d'énergie.

Cette baisse est un levier de compétitivité pour les entreprises et un gain de pouvoir d'achat pour les ménages.

En 2026, avec son électricité à 95% décarbonée, accessible à un prix parmi les plus compétitifs d'Europe, la France dispose d'un atout considérable pour garantir sa souveraineté énergétique et atteindre ses objectifs climatiques et de réindustrialisation.

La PPE 3 place donc l'accélération de l'électrification des usages comme une priorité : elle fixe une trajectoire cible d'électrification des usages dont elle garantit le suivi et le pilotage jusqu'en 2030, en mettant l'accent sur l'électrification du secteur industriel, de la mobilité et de la production de chaleur.

QUELS SONT LES AUTRES DÉFIS À RELEVER ?

FLEXIBILITÉ

Développer les flexibilités de la demande et de l'offre pour accompagner la transformation du système électrique, l'essor des énergies renouvelables et les évolutions de consommation

ENJEUX ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET INDUSTRIELS

Renforcer la compétitivité de l'industrie française et européenne, soutenir la décarbonation de l'industrie et la réindustrialisation et protéger les plus vulnérables

EMPLOIS ET COMPÉTENCES

Anticiper les conséquences de la transition sur le marché de l'emploi et les compétences